

Trilport : un village sur la Marne

Vers 1221, « Trilport » apparaît pour la première fois dans les archives, sous le nom de Tria portus, tri désignant traversée ou gué, et portus, ouverture, passage, port. La traversée de la Marne à gué était autrefois possible en ce lieu, ce qui a favorisé non seulement sa fréquentation depuis la préhistoire mais aussi une sédentarisation humaine en raison de terres cultivables et de forêts à proximité.

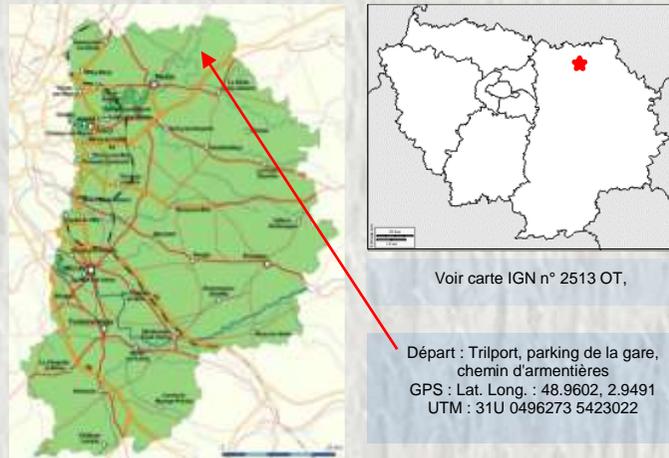
Au cours des siècles, la rivière a permis de nombreuses activités : flottage de bois, batellerie, moulins et lavoirs... Sa traversée fit, en outre, l'objet d'un droit de péage (aboli en 1849), que ce soit par le gué, le bac, puis par les ponts successifs érigés au XVIIe siècle.

C'est ensuite « la plage de Trilport » (située, en fait, sur le territoire de Meaux), qui fit de la commune une destination estivale prisée des Parisiens et des banlieusards à partir des années 1930, grâce aux premiers congés payés.

Avec l'interdiction des baignades liée à la qualité douteuse de l'eau, les sports nautiques de surface tel que l'aviron ont pris le relais.



Sur l'acqueduc de la Dhuis_ photo CP®



Voir carte IGN n° 2513 OT,

Départ : Trilport, parking de la gare,
chemin d'armentières
GPS : Lat. Long. : 48.9602, 2.9491
UTM : 31U 0496273 5423022

Accès : Trilport, à 5km à l'est de Meaux par la D 603.

Informations pratiques : Tous commerces alimentaires
Transports en commun : Transilien ligne P, Bus ligne 63 (Gare de Meaux / Mary-sur-Marne), ligne 77Express n°56 (Gare de Meaux / gare de la Ferté-sous-Jouarre)
Dénivelés : total : 172m, min. :50m, max. : 162m

Charte du randonneur

- Ne vous écartez pas des chemins balisés.
 - En cas de doute sur le cheminement, le balisage est prioritaire sur le descriptif.
 - Respectez la nature et la propriété privée.
 - N'abandonnez pas de débris.
 - Evitez de fréquenter les itinéraires en période de chasse (renseignez-vous auprès des mairies ou de la fédération des chasseurs de Seine et Marne).
 - Refermez barrières et clôtures après votre passage.
- Lorsque cela est possible, retirez tout obstacle sur votre chemin

Fiche réalisée par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando77).

Elle fait partie d'une collection téléchargeable à partir du site :

www.randonnee-77.com



Trilport La forêt de Montceaux



La forêt de Montceau_photo CD⇒

Un parcours dans un large méandre de la Marne, qui allie forêt, champs et territoires urbains, à apprécier en toute période.



18,7 km



4 h 30



Jaune



Moyen

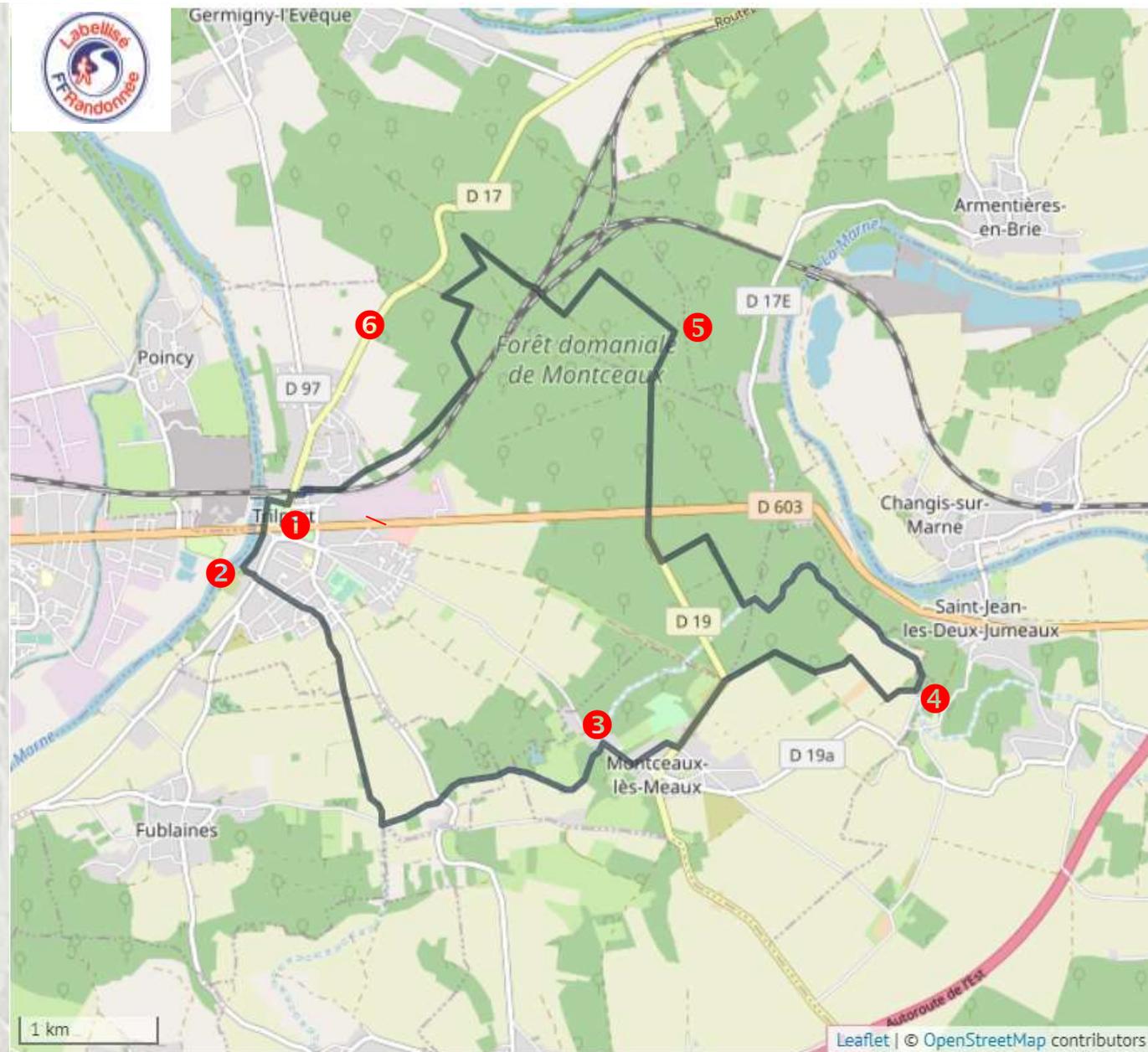
CODERANDO 77
Quartier Henri IV - Place d'Armes
77300 FONTAINEBLEAU
01 60 39 60 69 – www.randonnee-77.com -



Mise à jour - Juin 2022 -

La forêt de Montceaux

- 1 De la gare, face aux voies, partir à gauche, monter les marches et prendre à gauche la rue du Général de Gaulle puis tourner à droite.
> En cas de crue de la Marne, continuer tout droit la rue du Général de Gaulle. Traverser la D 603, rejoindre l'église et poursuivre rue de Fublaines.
Longer la Marne à gauche. Après un virage à gauche, couper la D 603. Faire un droite-gauche, passer derrière l'église et suivre à droite la rue de l'Eglise et celle du Presbytère. Dans le virage serré à droite, prendre le sentier à gauche le long de la Marne.
- 2 Tourner à gauche. Le sentier devient ruelle. Couper la D 228a et gravir le coteau par la rue, puis par le sentier à travers champs. A l'intersection avec la route, s'engager à gauche sur le terre-plein de l'aqueduc de la Dhuis.
- 3 Le quitter pour la 2ème route à droite. Au rond-point, virer à gauche, contourner Montceaux -les-Meaux. Arrivé à l'église, suivre la D 19 à droite et, dans le virage à gauche, prendre en face le chemin longeant le cimetière puis le bois. Emprunter le 2ème chemin à droite puis descendre par celui à gauche. Tourner à droite.
- 4 Suivre à gauche le terre-plein de l'aqueduc. Après avoir franchi le vallon d'un cours d'eau, emprunter à droite la route du Cerf puis le 2ème chemin à gauche. Virer à droite dans la D 19, couper la D 603. Au carrefour du Chêne-au-Roi, aller en face, un peu à droite.
- 5 Virer à gauche dans la route de Sapajou, puis dans celle d'Isles. Suivre à droite la route de Germigny qui passe sur les voies ferrées. Aller à gauche au carrefour puis dans le chemin à droite.
- 6 Emprunter la route de la Laie à gauche, le 2ème sentier à droite et la route à gauche. Récupérer à gauche le chemin le long des rails qui conduit à la gare 1



Le balisage de l'itinéraire que vous empruntez est réalisé et entretenu par les 250 baliseurs du comité départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando 77). Il fait partie des 4500 km de chemins de promenade et de randonnée existant sur le département.

Si vous constatez des anomalies lors de vos randonnées (erreurs ou manques de balisage, mauvais entretien, dépôts sauvages, ...), veuillez en aviser le Codérando 77 en vous connectant à l'adresse <http://sentinelles.sportsdenature.fr/> et en sélectionnant l'activité "randonnée".